

**Déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 de l'article R 214-1 du code de l'environnement accompagnant la création d'un ouvrage d'accès à la nappe**

**DECLARATION DE L'OUVRAGE ENVISAGE**  
*pour tout sondage, piézomètre, ou ouvrage captant plus de 1000 m<sup>3</sup>/an*

**A adresser en 3 exemplaires à la DDT – Service Eau Nature – mission Guichet Unique et Politique de Contrôle au moins 2 mois avant le début des travaux (délai d'instruction dans le cas d'un dossier déposé complet et recevable ne prenant donc pas en compte les demandes de compléments éventuels)**

**Ces éléments de déclaration seront fournis au service instructeur du code minier pour tout forage de plus de 10 mètres de profondeur pour déclaration au titre du L411-1.**

**La complétude de ces éléments conditionne la possibilité d'instruire votre dossier.**

<b>1- Identité du demandeur (propriétaire de l'ouvrage)</b>			
NOM, Prénom ou raison sociale :			
N° SIRET (pour une entreprise, une collectivité, un agriculteur) :			
Adresse :			
Demandeur soumis au régime des I.C.P.E. :		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Courriel :		Téléphone :	
<b>Entreprise chargée des travaux (si identifiée)</b>			
Nom ou raison sociale :		Téléphone :	
Adresse :			

<b>2- Emplacement de l' (des) ouvrage(s)</b>						
Commune :			Rue ou lieu-dit (IGN) :			
Code et nom de la masse d'eau (si connu) :						
Identification : (puits, forage, piézomètre, sondage)	Coordonnées (Lambert 93)			Profondeur envisagée (m)	Références cadastrales	
	X	Y	Z (tête de forage, précision 0,1m)		Section :	Numéro :

**A joindre impérativement (cf guide technique et arrêté du 11/09/03) :**

- une cartographie IGN 1/25000 identifiant les ouvrages projetés
- une attestation de propriété du terrain
- un plan cadastral sur lequel figureront dans un rayon de 200m :
  - les forages projetés et existants
  - les limites de périmètres de protection de captage (renseignements en mairie)
  - les décharges ou installations de stockage de déchets ménagers ou industriels
  - les ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif et canalisations d'eaux usées transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines
  - les stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines
  - les bâtiments d'élevage
  - les parcelles recevant des épandages d'effluents d'élevage ou de boues issues de stations d'épuration urbaines
  - les cours d'eau, plans d'eau, et canaux

Le plan est utilisé pour vérifier que l'ouvrage satisfait aux prescriptions prévues à l'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2003

<b>3- Nature, consistance, volume et objet de l'ouvrage :</b>						
Nombre et nature des ouvrages						
Forage : .....		Puits : .....		Sondage : .....		Autres : .....
Date prévisionnelle de début de chantier :			Date de fin de chantier :			
Méthode de forage (battage, rotary, marteau fond de trou, havage, tarière, ...) :						
<i>Pour des essais de pompages :</i>						
Diamètre de tubage prévu :		Profondeur de forage prévue :		Débit nominal de la pompe (m3/h) :		
Préciser les paliers de pompage envisagés (débit/durée de pompage)		Débit journalier maximum (m3/j) :		Période et durée de prélèvement :		
<i>Descriptif des ouvrages définitifs envisagés :</i>						
Diamètre de tubage prévu :		Profondeur de forage prévue :		Débit nominal de la pompe (m3/h) :		
Débit de pompage envisagé (m3/h) :		Débit journalier maximum (m3/j) :		Période et durée de prélèvement :		
Volume annuel prélevé envisagé (m3/an) :						
Ces ouvrages remplacent-ils d'autres ouvrages ?					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<i>Si oui, identifier les ouvrages substitués :</i>						
Type ouvrage	Numéro du récépissé déclaration	Coordonnées (Lambert 93)			Références cadastrales	
		X	Y	Z (tête d'ouvrage, précision 0,1m)	Section :	Numéro :
Préciser les conditions de comblement envisagées :						
Préciser l'objectif du projet et des prélèvements :					Commentaires :	
- rabattement de nappe et tests des paramètres de productivité de la nappe (préciser la finalité)				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- forage de reconnaissance pour analyse des contraintes géotechnique				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- alimentation en eau potable				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- abreuvement				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- agro-alimentaire (préciser l'usage)				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- irrigation (préciser les cultures cibles et la surface irriguée)				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- géothermie avec prélèvement d'eau (préciser le volume prélevé)				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- géothermie sans prélèvement d'eau				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- industrie avec usage dans le process (préciser l'usage et les consommations)				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- réalimentation de nappe (préciser l'origine des eaux réinfiltrées)				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- autres						
Le prélèvement d'eau est-il temporaire ou permanent ?						
Préciser les rubriques prélèvements auxquelles le projet est soumis (cf guide) :						
<b>Coupe technique de l'ouvrage à joindre impérativement (cf guide technique et arrêté du 11/09/03) :</b>						
- positionnant les cotes présumées des aquifères traversés						
- explicitant la profondeur de tubage, pré-tubage, et cimentation						
- précisant la hauteur de margelle, attestant de la présence d'un capot de fermeture verrouillé						

<b>4- Document d'incidence (à développer dans un document spécifique si nécessaire) :</b>		
<i>Précautions prises en vue de prévenir les risques pour l'environnement et notamment celui de pollution des eaux souterraines ou superficielles (art 7 de l'arrêté du 11/09/03)</i>		
Destination et modalités d'évacuation des eaux de ruissellement :		
Traitement et évacuation des boues, et déblais pendant le chantier :		
Modalités de stockage des produits de chantier, descriptif des mesures de protection associées :		
Destination et modalités d'évacuation des eaux de pompage (cours d'eaux ou plans d'eaux, réseaux d'eaux pluviales, puits perdu, autres) :		
Isolation des différentes ressources rencontrées, modalités de cimentation et de cuvelage :		
Inventaire des autres risques chroniques, épisodiques ou accidentels liés au projet, y compris en phase chantier		
Solutions alternatives possibles au forage : ( <i>préciser la distance au réseau AEP, à un réseau d'irrigation collectif, si la création d'un forage dans un autre aquifère est possible ...</i> )		
Désignation et distance des cours d'eaux, canaux, plans d'eau, zones humides les plus proches :		
<i>Les pompages d'essais doivent permettre de préciser l'influence du prélèvement sur les ouvrages voisins situés dans un rayon de 500m autour du forage – lister les forages et sources dans un rayon de 500 m (« néant » si aucun forage) :</i>		
Nom du gestionnaire de forage	Distance (m)	Profondeur (m)
Lister les impacts éventuels du prélèvement sur les forages avoisinants :		
Lister les impacts éventuels du prélèvement sur le milieu aquatique (cours d'eau, zones humides, plans d'eaux) :		
Identifier l'impact éventuel du prélèvement sur l'écoulement, le niveau ou la qualité des eaux :		
Forage inclus dans une Zone de Répartition des Eaux ?		
Consultable : <a href="http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/169/ZRE.map">http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/169/ZRE.map</a>		
Forage inclus dans un périmètre de SAGE ?		
Forage inclus dans un périmètre de protection de captage ou une zone de protection de captage ?		
Localiser le (les) site(s) Natura 2000 les plus proches :		
Indiquer si le projet est susceptible d'occasionner des perturbations potentielles sur le site Natura 2000 : destruction de milieux naturels, dérangement d'espèces, ...		
Indiquer si le projet se situe dans une zone protégée par un arrêté de biotope :		
Indiquer si le projet se situe dans une ZNIEFF ou une zone boisée :		
Indiquer en quoi le projet est compatible avec les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ainsi que le plan de gestion des risques d'inondation		